

Une mutuelle communale à moindre coût

Mulsanne - 16 Juillet

Partant du constat des inégalités sociales existantes dans la prise en charge des dépenses de santé, la ville propose une mutuelle communale.

Grâce à la mise en place du dispositif « Ma commune ma santé », en partenariat avec l'Association ACTIOM, chaque mairie peut désormais faire bénéficier à ses administrés d'une complémentaire santé communale mutualisée, à moindre coût et accessible à tous.

L'objectif est de protéger la population non-salariée en permettant aux jeunes sans emploi, commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs, seniors et professionnels libéraux, de bénéficier, eux aussi, d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif.

Vendredi 17 juillet, à partir de 9 h, réunion d'information. **Contact** : 02 43 39 13 35.